UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE

UPMM



Procès verbal de l'AG du 25 Mars 2014

www.upmm.be



UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE (UPMM)

L'UPMM a tenu son assemblée générale annuelle le 25 mars 2014 conformément aux statuts de l'Union (Articles 24 et 25). Elle s'est déroulée à Jambes dans les locaux de l'ADEPS. Elle a débuté à 19h30. Une quinzaine de membres sont présents.

Le président ouvre l'AG vers 18h45.

1. Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'historique et les buts de l'UPMM liés au départ à l'obtention d'une assurance professionnelle. Il rappelle également que l'association fonctionne de manière totalement bénévole et que toute aide est la bienvenue pour participer aux projets de l'association.

2. Rapport du Trésorier

Le trésorier présente et explique en détail le bilan comptable 2013, vérifié par le président, et le budget prévisionnel 2014.

Par rapport à l'année précédente, l'UPMM a obtenu en 2013 une subvention exceptionnelle de l'ADEPS via le CAB en contrepartie de l'organisation du recyclage des Accompagnateurs en Montagne - IML. Le trésorier précise que les pièces probantes « dépenses » sont mises à disposition de tous. Il rappelle également que les montants sont à disposition de l'ensemble des disciplines représentées au sein de l'UPMM mais qu'il n'y a pas eu de demande émanant des membres.

Un membre demande si l'UPMM dispose d'un compte d'épargne. La réponse est non car il n'y a pas de véritable intérêt à en disposer. Une autre question concerne le nombre de membres et la proportion de membres « Rando » au sein de l'Union. Actuellement, l'UPMM compte 73 membres, dont plus de 65 % de membres « Rando ». Le Comité Directeur souligne que le nombre de membres est en augmentation par rapport aux années précédentes.

L'Assemblée Générale marque son accord sur le rapport comptable et décharge le Comité Directeur des comptes.

3. Bilan des actions 2013

Le bilan des actions 2013 est présenté par le responsable communication:

- partenariat magasin Lecomte (Waterloo-Ixelles): actions promotionnelles matériel (Veste, DVA, GPS, Raquettes,...) ainsi que 20 % de réduction toute l'année,
- proposition à la vente d'une veste softshell Decathlon avec broderie UPMM/UIMLA achetée par +/- un tiers de membres.
- réalisation d'autocollants UPMM et UIMLA, un offert aux membres, les autres en vente au prix d'un euros (= coût de confection)

- distribution aux membres du livre UIAA « Mémento de la montagne »,
- diffusion d'un Buff UIMLA (en vente au prix de 15 euros = coût d'achat),
- rédaction d'articles dans « Ardennes et Alpes » relatifs à la présentation de l'UPMM et à la filière de formation en Randonnée.

Les membres présents soulignent la qualité des actions réalisées et l'importance de maintenir le partenariat Magasins Lecomte dans le temps. Un membre explicite son expérience de partenariat avec un magasin de montagne et les possibilités qu'il avait de tester du matériel ou d'en louer. C'est une piste intéressante que le Comité Directeur approfondira.

4. Objectifs 2014

L'année 2013 a été riche en actions et promotions. En 2014, l'UPMM concentrera ses efforts sur le volet communication et la fidélisation de ses membres. L'UPMM continuera son travail au niveau des différents types de public à cibler (interne, externe, international,...) ainsi que sur les actions à mener.

5. Informations générales

a. Formations CAB

Quatre formations moniteurs sont en cours au CAB (escalade initiateur et éducateur, randonnée initiateur et éducateur).

b. Décisions Commission Pédagogique Mixte (CPM)

Les décisions et enjeux de la CPM sont explicités :

- Dans la structure de formation, un nouvel intervenant apparaît, le tuteur de filière. Son rôle essentiel est de coordonner les différents niveaux de formation au sein d'une même filière.
- Poursuite de la réforme de Bologne : les nouveaux référentiels initiateur et éducateur rando et escalade ont été approuvés. Dans ce cadre, les représentants de l'UPMM au sein de la CPM ont obtenu deux acquis majeurs : primo, le nombre de participants à une activité est laissé à l'appréciation du moniteur en concertation avec l'organisateur ; secundo, comme le BE français de la filière alpinisme est revalorisé au niveau BAC +2 pour conserver l'équivalence, le niveau 3 rando est porté au niveau entraîneur. Par extension, le niveau 3 de la filière escalade est également porté au niveau entraîneur.
- L'obligation de recyclage devient une réalité pour la pratique de la discipline. Un recyclage Accompagnateur en montagne sera organisé en 2014 : IML 3 jours et 2 jours pour les niveaux initiateur et éducateur.

6. Nouvelles d'ailleurs

a. AG UIMLA 2013

Un résumé de l'AG de UIMLA 2013 à Bansko (Bulgarie) est présenté. Actuellement, UIMLA compte 13 pays membres effectifs et 3 pays en processus d'adhésion (Allemagne, Argentine et Slovaquie)

Les membres du bureau exécutif de UIMLA ont été réélus pour un nouveau mandat de 3ans ; les modalités d'utilisation du logo UIMLA ont été validées.

Malgré sa petite taille, la Belgique est bien représentée dans les instances décisionnelles de UIMLA: Gabriel Deramaix est trésorier, Dominique Olbrechts est membre de la commission d'expertise et Pol Gillet est responsable de la commission de réaccréditation.

b. SNAM

En 2013, les tensions internes au SNAM ont amené la création d'un autre syndicat, l'UNAM. De même, le SNGM a vu la création d'un autre syndicat regroupant l'ensemble des professionnels de la montagne. Ces nouvelles structures poseront à terme le problème de la représentativité au sein de UIMLA car une seule association est reconnue par pays.

Aussi, le SNAM n'a pas payé sa cotisation 2013 à UIMLA. Un plan de paiement 2014-15 a été mis en place pour apurer cette dette.

7. Divers

Suite à des dissensions entre pays, la création d'une union professionnelle de Guide de canyon est reportée. La France compte plusieurs associations professionnelles de canyon et fait face au problème de représentativité unique par pays.

Enfin, peu de personnes issues du CeFAR connaissent l'existence de l'UPMM et de ses avantages comme l'assurance professionnelle. Une présentation de l'UPMM dans le cadre de leur formation pourrait être envisagée. Des contacts seront pris dans ce sens avec le CeFAR.

Le président clôture l'AG vers 21h15 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.